



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation :
30 Juin 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
30 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. GATTEFIN, Mme HUBERT à Mme FOURNIER, Mme BROSSIER à M. MEUNIER, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE et Mme FERNANDES à Mme MARGUERITAT.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

087/2023 - SYNDICAT CANAL DE BERRY – « MAISON ECLUSIERE DE REUSSY » REEVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

7.1.2. Décisions Budgétaires

M. GATTEFIN présente ce dossier

Vu la délibération n°073-2020 du 1er juillet 2020 accordant une participation financière de 59 220,00 €,

Vu la demande du Syndicat du canal de Berry datée du 16 mai 2023 présentant une nouvelle évaluation financière et demandant une participation à la Commune de Mehun-sur-Yèvre supérieure à celle prévue initialement.

Dans ce courrier, le Syndicat du canal de Berry explique que le projet de réhabilitation de la maison éclusière de Reussy a été identifié comme un point stratégique sur le tronçon Bourges-Vierzon et que la période de conception ainsi que celle des autorisations administratives ont conduit à une nouvelle évaluation à 405 963,00 € HT alors qu'elle était de 300 000,00 € HT en 2017.

Aussi, cette nouvelle évaluation nécessite une révision de la participation financière de Mehun-sur-Yèvre.

Le syndicat indique qu'il est prêt à lancer les appels d'offres et à engager ensuite les travaux dès qu'il aura l'accord de la Commune.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Finances » du 26 juin 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- Accepte la demande du Syndicat et accorde un complément de 21 972 € ; ce qui portera la participation financière totale à 81 192,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document à cet effet.

Les crédits supplémentaires sont inscrits au Budget 2023 dans le cadre de la Décision Modificative N°1.

Le Maire,

La secrétaire de Séance,



Jean-Louis SALAK



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12/07/2023